



Cycle « L'Agro-sylvo-pasto en forêt méditerranéenne »

Des solutions durables combinant les ressources agricoles, forestières et pastorales pour la valorisation et la préservation des espaces forestiers méditerranéens

Note d'étape à l'issue de la journée

L'approche globale territoriale au service d'une gestion opérationnelle sylvopastorale : l'exemple de la Montagne de Lure



Mercredi 22 septembre 2021 - La Rochegiron (Alpes-de-Haute-Provence)

Des arbres et de l'herbe

« On s'est regroupé, on a agi ! »

La parole à Claude Pellissier, maire de La Rochegiron, trésorier de l'ASLGF Le Tréboux : « En 2001, on se rend compte que le massif est devenu inaccessible, c'est tout fermé, on ne peut plus pénétrer. Des propriétaires veulent aller sur leurs parcelles, le berger est sans aménagement ni rien... ça n'est pas du tout satisfaisant. La municipalité écoute ses administrés : il faut faire quelque chose. On commence par créer une piste de 10 km qui monte jusqu'à la crête. Cette première réalisation a nourri une volonté commune qui ne s'est pas démentie. Soutenue, il est vrai, par des subventions à des taux très intéressants (jusqu'à 80%), elle s'est concrétisée par toute une série d'actions : la création d'une ASL de propriétaires permettant de réunir 37 propriétaires pour près de 1000 ha et de signer une convention avec le berger ; la création d'un groupement pastoral ; l'établissement grâce à l'appui du CRPF et du CERPAM d'un PSG et d'un plan pastoral ; la mise en œuvre des premiers travaux... Je dis «cocorico», tout n'est pas parfait, c'est sûr, mais on a fait, on a agi, et c'est positif. Et nous comptons bien continuer, renforcer, améliorer ! Merci de votre visite et des conseils que vous nous donnerez ! »

Oui, bravo, et merci, Monsieur le Maire, Monsieur le trésorier de l'ASLGF. Bravo pour cette dynamique, et bravo pour ces réalisations que nous avons découvertes sous votre conduite ce mercredi 22 septembre sur la montagne de Lure.

Un projet global

Centré sur le pastoralisme, le projet développé par l'ASL du Tréboux en pleine complicité avec la municipalité (parfois, le cumul des mandats est bien utile !) est un projet complet. Depuis le point de vue où nous nous sommes arrêtés, la logique sylvopastorale qui a été appliquée sur la plaine de Michel nous a été présentée. Quatre quartiers pastoraux ont été constitués et dotés chacun (ou en passe de l'être) des surfaces et équipements nécessaires aux besoins du troupeau pendant une période de 4 à 7 semaines : ressources alimentaires, parc de nuit, point d'abreuvement, stations de regroupement.... L'espace alterne des formations forestières peu ou pas éclaircies, des parcours nus (tous les arbres y ont été coupés), des formations claires sur lesquelles quelques arbres ont été conservés.

Plusieurs points d'eau ont été aménagés par l'ASL. Le plus spectaculaire à partir d'une source qui donnait un « maigre filet d'eau pas plus gros que le doigt » et qui a été renforcée avec prudence : elle alimente maintenant une citerne de 20 m³, un bassin DFCI de 500 m³, un point d'alimentation pour randonneurs et usagers, et aussi une mare permanente autour de laquelle s'est développée

une belle végétation de milieu humide. Grâce à une pompe immergée, l'eau peut être montée jusqu'aux installations du berger. Plus simplement, un ancien jas a été remonté et un toit de tôle dirige les eaux de pluie vers une citerne elle-aussi de 20 m³. Le petit patrimoine n'est pas oublié : un vieux jas effondré a été totalement et très joliment remonté, murs et couverture, en pierres sèches avec l'appui des Compagnons du devoir. Assise sur la première piste créée en 2003, la desserte continue d'être améliorée : une nouvelle piste de 5 km est en travaux.

L'ASL offre ainsi au berger un dispositif de grande qualité et sur une surface qui répond largement à ses besoins ; il passe 5 à 9 mois par an dans la montagne avant de « redescendre » (à 15 km de là !) pour l'hiver et les agnelages. En été, il regroupe son troupeau avec celui de son collègue membre du groupement pastoral pour atteindre 800 brebis mères.

La tournée n'a pas permis d'aborder au fond les travaux forestiers. En application du PSG 2007-2017, sur les 1000 ha regroupés, 450 ha ont été passés en coupes avec un prélèvement de 70-80 tonnes par ha. Le pin sylvestre est de qualité très médiocre, les hêtres ont été surexploités pendant la guerre. Dans les bouquets forestiers, des tiges d'avenir ont été conservées, feuillus ou pins bien conformés. Le choix d'une exploitation par arbre entier, avec broyage à destination de l'énergie, a permis d'optimiser les coûts d'exploitation et de faciliter le retour à l'herbe en l'absence de rémanents de coupe. Par ailleurs les propriétaires ont pu, grâce à la valorisation des houppiers, vendre environ 20% de biomasse supplémentaire par rapport à une exploitation « classique » en billons. Ce type de chantier a pu être mené parce que la desserte avait été réalisée, permettant ainsi au broyeur forestier et aux camions semi-remorques, d'accéder jusqu'au bord du parterre de coupe.

Ce projet a été réalisé en tant qu'action pilote de la Charte Forestière de Territoire « Montagne de Lure ». En effet, après les nombreuses réunions pour l'élaboration de cette stratégie forestière territoriale, les parties prenantes ont eu le souci de comprendre « comment ça marcherait sur le terrain ». Très vite est apparue la nécessité d'avoir un outil local de valorisation de la ressource qu'allait mobiliser le plan de gestion sylvopastoral. La décision a été prise de créer une plateforme logistique bois-énergie de proximité. Les acteurs économiques (exploitants forestiers, transporteurs...) impliqués dans le projet de l'ASL se sont regroupés en coopérative (Provence Bio-Combustibles) pour exploiter la plateforme de Banon, réalisée par l'intercommunalité dans le cadre d'un dossier labellisé « pôle d'excellence rurale ». Ainsi, le plan de gestion s'est retrouvé « branché » sur l'outil territorial de valorisation, avec l'objectif d'approvisionner un réseau de chaufferies rurales automatiques au bois, en circuit-court. Les interrogations qui se posent aujourd'hui sur l'avenir de la plateforme de Banon suscitent évidemment des inquiétudes pour la suite des opérations forestières sur la montagne de Lure.

La question du défrichement a évidemment été longuement abordée. Y a-t-il eu défrichement ? Cette « réouverture sylvopastorale » de certains espaces forestiers constitue-t-elle un défrichement non autorisé ? Ou bien le maintien de l'état forestier a-t-il été globalement assuré ainsi que la destination forestière ? Le plaidoyer des porteurs du projet a finalement été entendu : la réouverture du milieu a été assurée de façon alvéolaire avec une spatialisation de bouquets plus ou moins déboisés, mais sur l'unité de gestion le maintien du seuil imposé d'au moins 50% du couvert a été assuré ; quant à la destination forestière, elle est évidente puisque cet aménagement sylvopastoral vise au maintien, à l'amélioration, à la protection des espaces forestiers et à leur inscription dans un aménagement vivant et durable du territoire de la forêt.

Mais, et nous y reviendrons plus loin, fallait-il ouvrir ainsi les espaces forestiers et aller jusqu'à des parcours totalement dénudés d'arbres ?

Un bilan

Quinze ans après, quel bilan ? Pour Claude Pellissier, le bilan est positif. Pour preuve : au départ de l'ancien berger, son successeur s'est installé sans hésitation. Pour preuve aussi : les propriétaires forestiers de l'ASLGF sont toujours là, d'autres qui se sont « fait avoir » ou se sont fait piller par un exploitant indéclicat ont rejoint l'association.

Exonéré de tout souci concernant son foncier, le jeune berger, originaire du territoire (la commune voisine) et formé par son prédécesseur pendant trois années, semble tout à fait serein. L'équilibre de son exploitation tient pour une part très majoritaire sur des subventions qu'il évalue à 80%... Suggestion lui a été faite qu'il pourrait certainement renforcer son bilan en poussant l'élevage jusqu'à un agneau fini plutôt que de vendre uniquement l'agneau maigre.

Suggestion a été faite aussi que sur ces espaces, on pourrait installer bien plus d'animaux : les terrains sont vastes et les végétations sont riches : on aurait alors une meilleure valorisation du territoire et une meilleure protection contre l'incendie.

Reste la question de l'articulation technique et économique entre la forêt et le troupeau : on sent que la pratique reste essentiellement limitée à une coexistence, une juxtaposition, et qu'il y a place encore pour des « pas de côté » tant pour le sylviculteur que pour le berger.



Des arbres et de l'herbe

A partir des réalisations visitées le matin, les débats de l'après-midi ont tourné autour des relations entre forêt et pâturage, de l'articulation entre le projet forestier et le projet pastoral. Sommes-nous véritablement dans une démarche d'alliance, de complémentarité, de complicité ? Est-ce que l'on trouve un avantage (technique, économique, social et écologique) de l'activité de l'un sur la réalisation de l'autre ? Ou subsiste-t-il encore de la défiance, de l'opposition conduisant plus à une juxtaposition qu'à une intégration ? Arrivons-nous à une coopération sylvopastorale, une cohabitation constructive entre ces deux projets, en sommes-nous à un projet commun ?



Tentons le parallèle avec la futaie jardinée : en foresterie, la futaie jardinée mêle des arbres de tous âges dans des proportions qui garantissent l'équilibre, la régénération et la pérennité du peuplement. Elle le fait de deux façons : par parquet (et on est là alors dans une juxtaposition de petits peuplements équiennes de l'ordre de grandeur de l'hectare) ou pied à pied (on est là alors dans un mélange intime où le vieil arbre côtoie l'adulte, le jeune et le semis). Si l'on reprend les mêmes termes, on peut dire que la plaine de Michel, avec sa structure «alvéolaire», nous donne une composition forêt-pâturage par parquet avec juxtaposition d'espaces pleinement forestiers, d'espaces pleinement ouverts et, il est vrai, des espaces où des arbres (quelques arbres) ont été conservés. N'a-t-on pas le sentiment qu'on pourrait, avantageusement, avancer vers une composition moins éclatée, plus « pied à pied », plus intime ?

L'abri qu'apporte l'arbre aux animaux lorsque le soleil « tape fort », l'herbe verte que l'on peut trouver sous les arbres en été alors qu'elle est toute jaunie à découvert, la ressource alimentaire qu'apportent les formations boisées : broussailles, feuillages, fruits, ces avantages conduisent au sentiment qu'on pourrait, qu'on devrait garder plus d'arbres. S'y ajoute la difficulté de maintenir ouverts ces milieux déboisés : si le troupeau n'est pas assez présent, il faut y passer le broyeur : encore une fois, « *pourquoi mettre du pétrole là où l'animal verra de la nourriture ?* »

La conclusion semble s'imposer : on aurait intérêt à rechercher une intégration plus fine entre la forêt et le pâturage. Oui, il s'agit bien de rechercher en même temps, et de faire cohabiter dans une proximité la plus rapprochée possible, l'arbre et l'herbe. Cela impose de revisiter la mise en valeur sylvicole aux plans technique et socio-économique.

L'arrivée du loup rebat les cartes, nous a-t-on dit. Il y aurait ici, selon la Fédération de chasse, une meute installée de 30 loups. Oui, le loup pose de nouveaux et graves problèmes qu'il faut aborder au fond, à la recherche de vraies solutions. L'idée d'ouvrir les milieux pour plus facilement détecter le loup est-elle réellement pertinente ?

Pour la représentante du CERPAM, des échanges d'information ont eu lieu pour croiser diagnostic forestier et cartographie des unités pastorales dès l'origine et lors du renouvellement du PSG, mais « *on aurait pu aller plus loin dans la réflexion sur l'intégration sylvopastorale, on n'a pas pu faire un vrai plan de gestion commun.* » Coordonner le PSG et le plan pastoral, c'est bien — et indispensable — mais arriver à un plan de gestion commun serait encore mieux. La discussion sur cette ambition a buté sur le fait que les textes officiels définissent la forme que doivent prendre les documents réglementaires. Le constat a été fait aussi que ces documents techniques, aussi bien faits soient-ils, sont difficilement lisibles pour les propriétaires et les acteurs de base. L'idée apparaît alors d'un document supplémentaire nouveau qui, sur la base du PSG et du plan pastoral, composerait ce document commun de gestion et détaillerait, dans des termes accessibles, l'action à mener année par année, parcelle par parcelle, sur le même pas de temps de la dizaine d'années. Un document de plus ? Sans doute, mais un document d'action, une feuille de route lisible et qui accompagnera chaque acteur.

Une dynamique à reproduire

Saluons à nouveau la dynamique qui a été créée ici. Comment reproduire une telle dynamique ? Comment recréer semblable démarche ? La journée a permis de pointer différents signes encourageants.

Rédigé par le CERPAM et le CRPF en 2015, le petit guide méthodologique d'aménagement sylvopastoral concerté présente les étapes et les composantes d'une « démarche co-construite d'articulation sur un même territoire d'un projet forestier et d'un projet pastoral pour faire vivre toutes les potentialités d'un espace boisé ».

Créée en 2014 sur le secteur voisin de Forcalquier/ Cruis/ Saint-Étienne-les-Orgues, l'association forestière Laye-Lauzon s'est inspirée de l'exemple du Tréboux. Elle regroupe 33 propriétaires pour une surface boisée de 975 ha. Son credo : se regrouper pour « *trouver des solutions de gestion qui n'existent pas à l'échelle de la petite propriété individuelle* ». Depuis 2016, elle s'est dotée d'un PSG. Elle s'est attaché les services d'un expert forestier, et, par le regroupement de l'offre bénéficie d'un double effet d'échelle : réduction des coûts des travaux, hausse des recettes de vente des bois. Reconnue GIEEF, l'association se déploie sur huit communes ; selon le principe de la tache d'huile, elle compte bien que les opérations réalisées feront contagion et lui amèneront de nouveaux membres. Dans le même temps, il faut conserver la motivation des premiers adhérents qui n'ont pas pu avoir encore de travaux

chez eux : le président, les membres du bureau de l'association et les quelques personnes investies dans l'association ne ménagent ni leur temps ni leur énergie !

Sur la commune de Redortiers qui jouxte immédiatement La Rochemon, le projet Lure 2050 est en cours de développement. Il réunit 13 propriétaires sur un périmètre de 1 400 ha. On retrouve là une capitalisation des expériences précédentes : création d'une gouvernance participative pour porter le projet, sous la forme d'une ASLGF, élaboration d'un plan simple de gestion concerté, contractualisation des moyens d'appui avec un gestionnaire, soutien du projet par les politiques publiques...

Ces différentes expériences créent un continuum de gestion concertée en forêt privée offrant des moyens pour traiter des thématiques qui ne trouvent de réponse qu'à des échelles territoriales larges : mise en valeur pastorale, protection incendie, préservation de l'environnement, rationalisation de la desserte... ainsi que l'indispensable animation de l'ensemble du projet territorial. Par ailleurs le « passage à l'échelle » permet de renforcer la viabilité économique de la gestion et d'entrevoir la possibilité d'amortir des investissements importants, nécessaires au développement d'une filière bois en circuit-court (mécanisation des entreprises, investissements logistiques, voire constitution d'une force de travail interne capable d'effectuer des travaux forestiers en régie).

Tout ceci se passe au sein du territoire de la Charte forestière de territoire « Montagne de Lure », devenue « Luberon-Lure » pour entrer en cohérence avec le périmètre de la Réserve de Biosphère animée par le Parc du Luberon. C'est dans ce cadre que Claude Pellissier a construit et démarré le projet « Tréboux ». Pour Aline Salvaudon, animatrice de la CFT et chargée de mission au PNR du Luberon, toutes ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans les quatre objectifs de la CFT : la valorisation des produits forestiers, la biodiversité forestière, la qualité des paysages et le sylvopastoralisme. Sur toutes ces actions, les moyens de la CFT (ou le PNR) sont en accompagnement et en soutien. Le PNR est en cours d'extension et intègre d'ores et déjà des communes du piémont de Lure. Il semblerait que les habitudes de travail développées au sein de la Charte forestière entre communes « dans » et « hors » Parc, aient facilité la dynamique territoriale que l'on retrouve aujourd'hui à l'occasion de la révision de la charte du Parc pour la période 2024-2039 et du nouveau questionnement autour d'un Parc naturel régional « Luberon – Lure ». Les travaux préparatoires y font remonter l'enjeu du pastoralisme.

Pour le représentant du Département des Alpes de Haute-Provence, « cette expérimentation est exemplaire, ce qui est fait ici est de grande qualité ». La chargée de mission ENS confirme que le Département travaille à faire la même chose sur l'espace naturel sensible de Lardiers.

Les conditions du succès

Reproduire, diffuser, renforcer de telles actions ? Le tour de table de fin de journée a remis en avant des mots-clés de succès repérés déjà à chacune de nos sessions « agro-sylvo-pasto ».

Ils sont généraux : « rassembler, réunir, parler, se parler, écouter, bâtir ensemble le projet, puis avancer, agir, confirmer ainsi la démarche » ; « créer du lien social, construire une communauté autour d'un projet collectif », « garder la foi, l'envie de faire, l'énergie, maintenir la motivation », « incarner le projet collectif à travers une ou, mieux, des personnes investies, actives, reconnues », « développer une approche systémique » ... Ou plus techniques : « l'ASL est un bon outil dès lors qu'elle est adaptée à son milieu », « l'offre oui, mais ne pas oublier l'aval : partir d'une demande économique et sociale et organiser une filière de valorisation permettant de la satisfaire », « il faut une intensité intellectuelle forte, il faut accompagner, apporter un appui en ingénierie ou en organisation ». Une idée à creuser : renforcer les capacités de l'ASL en l'intégrant dans la gouvernance d'une SCIC fédérant l'ensemble des familles d'acteurs concernés par la gestion, la protection et la mise en valeur du massif ? Bien sûr, le leitmotiv vers les institutions et l'administration : non pas le fonctionnement en silo, non pas le top-down mais « décrocher, mettre en synergie, créer de la transversalité, se positionner en soutien de l'intelligence locale ». Et cette question : l'objectif de réunir et mobiliser doit-il aller jusqu'à obliger ?

Ces leviers de succès, ces conditions nécessaires sont connus ; pas faciles à mettre en œuvre, ils sont essentiels. Comment faire ? On en revient au projet coconstruit, partagé ; au projet territorial associant l'ensemble des parties prenantes ; au regroupement des acteurs, propriétaires forestiers en particulier (ce qui n'est pas possible seul le devient avec le regroupement) ; au regroupement aussi des ASL pour atteindre des économies d'échelle et se doter ensemble de moyens d'action plus performants et moins onéreux, bûcherons par exemple) ; à l'accompagnement : animation territoriale, accompagnement technique forestier, pastoral, sylvopastoral – et ceci amène la question : les territoires, les organismes techniques ont-ils les moyens financiers et humains pour l'assurer ? au soutien financier à travers des aides, subventions ou rémunérations des services apportés... ; à l'instauration d'un climat de confiance sur lequel pourront se cristalliser les indispensables volontés.

Avec l'appui financier de :

